

GROUPE DE REFLEXION
PARC NATUREL REGIONAL
LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU



MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 – BOUAYE

PARTICIPANTS : J.C. LEMASSON (Maire St Aignan de Grand Lieu et Pdt Sud Loire Avenir), A. BERTHELOT (Maire Indre), A. FONTAINE (CM. Malville), J. RIPOCHE (Maire Rouans), J.N. ARNOUX (CMD Indre), D. DEVAIS (CM Bouaye), J. GARREAU (CM. Bouaye), B. LOQUAIS (Adj. Rouans), M. DERANGEON (Adj. St Mars de Coutais), D. DELPRAT (Adj. La Montagne), M. GUICHARD (CMD Brains), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. NICOLAS (Directrice Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : M.-P. RATEZ (CM Bouaye), M. GUILLARD (Maire La Chapelle Launay), P. GROLIER (Maire St Léger les Vignes), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain), B. BABIN, G. CHOCTEAU et F. CHAUCHET (CM. St Aignan de Grand Lieu), A. ROUSSEAU (Adj. Cordemais), N. FLAURAUD (Adj. La Chapelle Launay), H. LEBEAU (CMD Couëron), B. BONNET (CD Imagine LA), M. BIGEARD (Conseil départemental 44), M. JULLIEN (Adj. Paimboeuf), L. NORMAND (Maire Cheix en Retz), Y. DORNER (Adj. Lavau sur Loire), P.G. SIMON (Adj. Chauvé).

Ordre du jour :

1. Actualité
2. Premiers retours de l'enquête
3. Relevé de décisions

1. Actualité

En préambule, JC Lemasson est heureux d'annoncer le lancement du PEAN entre Loire et Grand Lieu qui marque, à l'image du projet de PNR, un rapprochement entre nos territoires.

C. Nicolas relate son dernier échange téléphonique avec B. Coïc, directeur adjoint à la Région, qui lui a annoncé le vote du budget alloué au bureau d'étude BWC pour la réalisation de l'étude d'opportunité. Ce dernier sera accompagné par la SCE sur la partie environnementale. Par ailleurs, il l'a informée qu'il va prochainement revenir vers elle pour fixer deux rendez-vous en janvier ; l'un avec le bureau d'étude sur le volet patrimoine culturel et l'autre avec Roland Marion pour faire suite au courrier adressé à la Présidente de Région au sujet du mandat confié par le Groupe de réflexion à Estuarium. J. Ripoche dit ne pas comprendre pourquoi la Région ne formule pas le souhait d'associer Estuarium sur toutes les thématiques en tant que porte-parole du Groupe de réflexion. J.C. Lemasson confirme que ce serait bien que le Groupe de réflexion puisse être associé à tous les thèmes via Estuarium. Il ne sait pas encore quelle sera la méthode choisie (audition, atelier en présentiel ou en webinaire...). Il suggère également que C. Nicolas puisse être accompagnée de plusieurs élus du groupe à ces différentes occasions et si possible d'un représentant des différents territoires concernés (nord Loire, sud Loire, Grand Lieu). A. Berthelot demande à ce que la Région puisse nous fournir, pour être complètement transparente sur la méthode, la liste des acteurs sollicités. Cela nous permettra, selon lui, de pouvoir suggérer d'y associer des personnes potentiellement oubliée. Il pense notamment à la Compagnie des Bacs de Loire. J.C. Lemasson

suggère que nous attendions, avant cela, la réponse de la Région au courrier officialisant la mandature d'Estuarium. Ce dernier a rendez-vous le 5 janvier avec C. Morançais ; il lui demandera ce qu'il en est. En attendant, il propose que chacun abonde une liste d'acteurs incontournables. C. Nicolas se charge de créer un espace partagé en ligne pour faciliter nos échanges.

Cette dernière informe les membres du groupe avoir reçu un mail de Y. Dorner, adjoint au maire de Lavau sur Loire l'informant avoir reçu la visite d'une délégation du PNR de Brière et de rapporteurs du CNPN sur le projet d'extension du parc de Brière. Ne comprenant pas cette visite à Lavau sur Loire, alors que la Région l'avait rassurée sur le fait que cette commune restera bien dans le périmètre du PNR de l'estuaire, elle dit avoir demandé des explications à B. Coïc. Ce dernier lui a envoyé le programme de cette visite qui visait à sensibiliser les représentants du CNPN au futur projet de PNR estuaire. Une carte du périmètre d'extension du parc de Brière confirme que Lavau-sur-Loire et Savenay en sont bien exclus. Seul le nord de la commune de La Chapelle Launay (au-dessus de l'axe routier RN171) est concerné. Elle reste toutefois attentive à la décision du CNPN concernant cette dernière, car le marqueur identitaire entre le nord et le sud de la commune n'est pas suffisamment affirmé pour que La Chapelle Launay puisse prétendre à être sur les deux parcs. Il serait dommage de se priver de l'Abbaye de Blanche Couronne dont l'histoire est étroitement liée aux aménagements des marais estuariens.

A. Berthelot a souhaité revenir sur la présentation faite le 16 septembre à l'Hôtel de région. Il a exprimé ses craintes de voir une part belle donnée au Grand Port Maritime, « Le PNR ne doit pas être l'Office de tourisme du Port ». Selon lui, La Région ne peut pas faire sans les communes. C. Nicolas lui rappelle que la Région va demander aux communes, après les élections de mars 2026, de délibérer à nouveau sur leur volonté de poursuivre la réflexion sur le projet de PNR. Et qu'elle s'est engagée à associer tous les acteurs à la réalisation du diagnostic de territoire en vue de cette étude d'opportunité qui devra être remise à l'Etat fin 2026. Pour se faire, la Région envisage de passer directement par les Intercommunalités pensant ainsi gagner du temps. C. Nicolas a pu échanger avec B. Coïc à ce sujet en lui relatant son expérience de terrain. Selon elle, les intercommunalités ne sont pas la bonne échelle, elles ne se substitueront pas aux communes. Les enjeux ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre, et ce projet peut ne pas toutes les concerter, complète J.C. Lemasson. Le niveau intercommunal ne doit être sollicité que pour avis, mais ce n'est pas l'échelon essentiel. B. Loquais cite, pour exemple, Pornic Agglo Pays de Retz qui s'étend sur un territoire allant de la côte atlantique aux rives de l'Acheneau, et qui semble ne pas avoir la même sensibilité selon si la commune est située sur le littoral ou en rétro-littoral. Il confirme que l'entrée intercommunale n'est pas pertinente.

2. Premiers retours de l'enquête

En 2021, le Groupe de réflexion avait adressé aux communes une enquête pour qu'elles s'expriment sur leurs attentes vis-à-vis de ce projet de PNR et sur les spécificités de leur territoire. Lors de la dernière réunion du Groupe de réflexion, il a été décidé de renvoyer cette enquête pour que chaque commune puisse mettre à jour ses réponses. La Région ayant décidé d'intégrer les communes de Montoir de Bretagne et de Donges, ce questionnaire leur a également été adressé. A ce jour, 13 communes ont répondu, dont Montoir de Bretagne. J.C. Lemasson suggère de faire ressortir les points clés et les communiquer aux communes n'ayant pas encore répondu. J. Ripoche propose que chacun relance les communes de son intercommunalité, en l'occurrence Pornic agglo en ce qui le concerne. J.C. Lemasson se charge de celles de Nantes métropole et va demander à Y. Fétiveau, le maire de Pont St Martin, d'en faire de même auprès de Grand Lieu Communauté. A. Fontaine s'occupe d'Estuaire et Sillon et il sera demandé à H. Gentes de relancer ses collègues de Sud Estuaire.

3. Relevé de décision

- Créer un espace « drive » pour mettre les documents à partager au sein du Groupe de réflexion, mais également pour travailler ensemble sur la liste des acteurs incontournables.
- Faire ressortir les points clés de l'enquête, ainsi que les spécificités des communes.
- Relancer les communes qui n'ont pas encore répondu à l'enquête.